

Vous souhaitez ajouter un titre à vos armoiries ou à votre blason

Comment ça marche ?



La Fondation de l'OCR détient le **droit inaliénable d'émettre ses propres titres de noblesse** dans le monde entier, sans restriction depuis 1999.

REGISTRE DU COMMERCE DU CANTON DE FRIBOURG	
<small>STAT DE FRIBOURG STAAT FRIEDBURG</small>	
Extrait avec éventuelles radiations	
<small>EXTRAIT DU REGISTRE Report du 30 juin 2003 No réf. 30028/1999 N° fed. CII-217-0370037-7</small>	
Fondation de l'Ordre des Chevaliers de Rondmons (OCR) <small>inscrite le 23 février 1999 Fondation</small>	
Réf.	Nom
1	Fondation de l'Ordre des Chevaliers de Rondmons (OCR)
	Siège
1	Romont (FR)
	Adresse
1	Rue de l'Eglise 75, c/o Me Nicolas Grand, notaire
	Dates des Statuts
1	12.02.1999 (stat. origin.)
	But, Observations
1	<p><u>But:</u> créer, gérer, protéger des noms de chevalerie, des titres et des blasons destinés uniquement aux chevaliers de l'ordre; conférer ou retirer les titres de noblesse dont elle est propriétaire à tous les chevaliers de l'ordre; constituer un fonds pour la rénovation, l'acquisition, la transformation et la location d'immeubles (éventuellement châteaux) à l'intention des chevaliers de l'ordre; veiller à ce qu'une transparence totale existe au sein de l'ordre et qu'elle ne soit jamais sectaire; favoriser le développement d'une nouvelle chevalerie dont les principes doivent être basés sur un comportement de type idéaliste.</p>

Les titres à disposition, avec leur emblème, formant pour chacun un lemme linguistique, ayant une valeur distincte invariable appelée « Droit de Sceau », sont les suivants :

	Chevalier-Farge	Dame Chevalier-Farge	Ecus	1500
	Baron-Farge	Baronne-Farge	Ecus	7500
	Comte-Farge	Comtesse-Farge	Ecus	30000
	Marquis-Farge	Marquise-Farge	Ecus	100000
	Duc-Farge	Duchesse-Farge	Ecus	500000

- Vous disposez d'armoiries de famille ou d'un blason personnel que vous voudriez **titrer** avec un « Nom de chevalerie » auprès de la Fondation de l'OCR avec un des titres mentionnés ci-dessus.

Quelles sont les conditions :

- Le requérant **garantit l'unicité de son blason** dit "personnel", garantit qu'il n'appartient à aucune famille et qu'il est le premier à le posséder.
- Si ce n'est pas le cas, il est possible de composer un nouveau blason personnel à partir de ses propres armoiries (fig. 1) **en y ajoutant un motif personnel** créant ainsi un nouveau blason qui pourra être titré (fig. 2).
- La Fondation de l'OCR permet de **protéger ce nouveau blason titré** qui sera déposé auprès de son notaire en vertu du droit en vigueur. Personne d'autre ne pourra le revendiquer sans l'accord de son titulaire étant entendu que le titre ne repose que sur une tête.
- Le requérant **garantit que le « Nom de chevalerie »** attendant au titre n'est pas déjà porté civilement par un tiers et que ce ne soit pas le nom d'une ville, d'une province ou d'un nom bénéficiant de notoriété.



fig. 1



fig. 2

Par dérogation il est possible d'obtenir les combinaisons suivantes (exemples) :

Monsieur Pierre Lastar, Baron-Farge de Champlabise (nom d'un lieudit ou d'un château, ...)

Madame Aurore Lastar, Marquise-Farge de Maryplaine (nom d'une ascendance ou d'un aïeul, ...)

Monsieur Pierre Lastar, Chevalier-Farge de Lastar (nom de famille avec particule signifiant « issu de »)

Comment faire la demande ?

Ecrivez simplement un petit mot en utilisant le formulaire de contact du site sur lequel figure cette page. Merci !